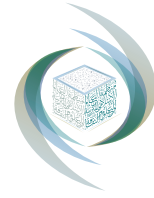




مسقط 2024  
Muscat 2024



إيسيسكو  
ICESCO

# Conférence de l'ICESCO des Ministres de l'Éducation

**ICESCO EMC 3**

Au-delà du Sommet sur  
la Transformation de l'Éducation :  
des Engagements aux Actions

**RÉSOLUTIONS**

Masqate  
Sultanat d'Oman

**2-3**  
octobre

**2024**





مسقط 2024  
Muscat 2024



إيسيسكو  
ICESCO

# Conférence de l'ICESCO des Ministres de l'Éducation

ICESCO EMC 3

Au-delà du Sommet sur la Transformation de l'Éducation :  
des Engagements → aux Actions

## RÉSOLUTIONS

Mascate  
Sultanat d'Oman

2-3  
octobre

2024







## Conférence de l'ICESCO des Ministres de l'Éducation

Au-delà du Sommet sur la Transformation de l'Éducation : des Engagements aux Actions

Mascate, Sultanat d'Oman, 2-3 octobre 2024

Résolution concernant le point 1.1 d'ordre du jour:

### (Ordre du jour)

La 3<sup>ème</sup> Conférence des Ministres de l'Éducation de l'ICESCO, tenue le 3 octobre 2024 à Mascate, au Sultanat d'Oman, sous le thème : **«Au-delà du Sommet sur la transformation de l'éducation : des engagements aux actions»**,

- Vu le projet d'ordre du jour de la Conférence, objet du document (CIME3/2024/1.1),

**Décide ce qui suit :**

- **Adopte** l'ordre du jour de sa 3<sup>ème</sup> session, tel qu'il figure dans le document (CIME3/2024/1.1).



## Conférence de l'ICESCO des Ministres de l'Éducation

Au-delà du Sommet sur la Transformation de l'Éducation : des Engagements aux Actions

Mascate, Sultanat d'Oman, 2-3 octobre 2024

de Résolution concernant le point 1.2 d'ordre du jour:

### (Programme)

La 3<sup>ème</sup> Conférence des Ministres de l'Éducation de l'ICESCO, tenue le 3 octobre 2024 à Mascate, au Sultanat d'Oman, sous le thème : **«Au-delà du Sommet sur la transformation de l'éducation : des engagements aux actions»**,

- Vu le projet de programme de la Conférence, objet du document (CIME3/2024/1.2),

**Décide ce qui suit :**

- **Adopte** le programme de sa 3<sup>ème</sup> session, tel qu'il figure dans le document (CIME3/2024/1.2).



## Conférence de l'ICESCO des Ministres de l'Éducation

Au-delà du Sommet sur la Transformation de l'Éducation : des Engagements aux Actions

Mascate, Sultanat d'Oman, 2-3 octobre 2024

Résolution concernant le point 1.3 d'ordre du jour:

### (Élection du Bureau de la Conférence)

La 3<sup>ème</sup> Conférence des Ministres de l'Éducation de l'ICESCO, tenue le 3 octobre 2024 à Mascate, au Sultanat d'Oman, sous le thème : **«Au-delà du Sommet sur la transformation de l'éducation : des engagements aux actions»**,

- Vu le projet d'élection du Bureau de la Conférence ;
- Vu la proposition présentée,

**Décide ce qui suit :**

- **Élit** le Bureau de sa 3<sup>ème</sup> session, comme suit :
  - **Président** : Sultanat d'Oman
  - **Vice-président** : République du Bénin
  - **Rapporteur** : Royaume d'Arabie Saoudite



## Conférence de l'ICESCO des Ministres de l'Éducation

Au-delà du Sommet sur la Transformation de l'Éducation : des Engagements aux Actions

Mascate, Sultanat d'Oman, 2-3 octobre 2024

Résolution concernant le point 2.1 d'ordre du jour:

### (Activités éducatives de l'ICESCO de janvier 2021 à juillet 2024)

La 3<sup>ème</sup> Conférence des Ministres de l'Éducation de l'ICESCO, tenue le 3 octobre 2024 à Mascate, au Sultanat d'Oman, sous le thème : «**Au-delà du Sommet sur la transformation de l'éducation : des engagements aux actions**»,

- Vu le document (CIME3/2024/2.1) «Activités éducatives de l'ICESCO de janvier 2021 à juillet 2024» ;
- Vu l'exposé présenté à la Conférence ;
- Vu les délibérations qui ont eu lieu,

#### Décide ce qui suit :

- 1. Se félicite** du Rapport sur les «Activités éducatives de l'ICESCO de janvier 2021 à juillet 2024», tel qu'il figure dans le document (CIME3/2024/2.1) ;
- 2. Salue** les projets, programmes et activités mis en œuvre par le Secteur de l'Éducation de l'ICESCO, ainsi que leur importance et la diversité et l'exhaustivité de leurs domaines ;
- 3. Remercie** les parties compétentes dans les États membres et les partenaires régionaux et internationaux pour leur bonne coopération avec l'ICESCO dans la réalisation de ce bilan positif, et les appelle à apporter davantage de soutien financier et technique à l'Organisation pour mettre en œuvre le prochain Plan stratégique du Secteur ;
- 4. Invite** l'ICESCO à poursuivre ses efforts et intensifier ses initiatives en matière d'éducation pour mieux répondre aux besoins et priorités des États membres et soutenir leurs plans et politiques dans ces domaines.



## Conférence de l'ICESCO des Ministres de l'Éducation

Au-delà du Sommet sur la Transformation de l'Éducation : des Engagements aux Actions

Mascate, Sultanat d'Oman, 2-3 octobre 2024

Résolution concernant le point 2.2 d'ordre du jour:

### (Statut de l'Éducation des filles)

La 3<sup>ème</sup> Conférence des Ministres de l'Éducation de l'ICESCO, tenue le 3 octobre 2024 à Mascate, au Sultanat d'Oman, sous le thème : «**Au-delà du Sommet sur la transformation de l'éducation : des engagements aux actions**»,

- Vu le document (CIME3/2024/2.2) «Statut de l'éducation des filles» ;
- Vu l'exposé présenté à la Conférence ;
- Vu les délibérations qui ont eu lieu,

#### Décide ce qui suit :

- 1. Salue** le document (CIME3/2024/2.2) «Statut de l'éducation des filles», en tenant compte des observations de la Conférence ;
- 2. Invite** à s'inspirer dudit document afin de renforcer les efforts de nos pays pour établir des systèmes éducatifs inclusifs et intégrés qui garantissent un environnement éducatif bon et sûr et le rendent accessible à tous sans exception, en vue d'atteindre l'équité et l'égalité des sexes et de parvenir à l'égalité des chances et au soutien des femmes et des familles, en particulier dans les cas de pauvreté et de marginalisation, dans les zones de conflit et de guerre, ainsi que dans les régions rurales et isolées ;
- 3. Appelle** à adopter l'indice d'égalité de genre comme indicateur stratégique dans nos systèmes éducatifs, et **appelle** les différentes parties concernées dans les États membres à l'inclure parmi les indicateurs de développement, les politiques, stratégies et plans nationaux pertinents ;
- 4. Souligne** la nécessité d'élaborer des programmes spécialisés d'éducation et de formation et de lancer des campagnes de sensibilisation et de communication, afin de soutenir l'éducation des filles, d'augmenter leur taux de scolarisation, de réduire leur taux d'abandon scolaire et de bénéficier des services des technologies modernes, des installations d'enseignement à distance et des applications d'intelligence artificielle en vue de surmonter les défis auxquels est confrontée l'éducation des filles dans nombre de régions d'États membres en raison d'obstacles et circonstances géographiques, sociaux et exceptionnels d'urgence ;

- 5. Appelle** les États membres à renforcer leur coordination dans ce domaine avec l'ICESCO, à renforcer la coopération entre eux et avec les États non membres et à nouer des partenariats stratégiques avec les institutions donatrices, les organismes de financement, les organisations spécialisées et les organismes civils et médiatiques, afin d'apporter un soutien technique et financier et des contributions matérielles aux efforts des États membres et à leurs projets et programmes en matière d'éducation des filles ;
- 6. Invite** l'ICESCO à poursuivre son intérêt pour cette question, à l'inscrire de manière permanente à l'ordre du jour des prochaines conférences et à soumettre un rapport périodique à ce sujet aux prochaines conférences.



## Conférence de l'ICESCO des Ministres de l'Éducation

Au-delà du Sommet sur la Transformation de l'Éducation : des Engagements aux Actions

Mascate, Sultanat d'Oman, 2-3 octobre 2024

Résolution concernant le point 2.3 d'ordre du jour:

### (L'éducation aux médias : Horizons et Aspirations)

La 3<sup>ème</sup> Conférence des Ministres de l'Éducation de l'ICESCO, tenue le 3 octobre 2024 à Mascate, au Sultanat d'Oman, sous le thème : «**Au-delà du Sommet sur la transformation de l'éducation : des engagements aux actions**»,

- Vu le document (CIME3/2024/2.3) «L'éducation aux médias : Horizons et Aspirations» ;
- Vu l'exposé présenté à la Conférence ;
- Vu les délibérations qui ont eu lieu,

#### Décide ce qui suit :

- 1. Se félicite** du document (CIME3/2024/2.3) «L'éducation aux médias : Horizons et aspirations», en tenant compte des observations de la Conférence ;
- 2. Souligne** l'importance de l'éducation aux médias dans les systèmes et politiques éducatifs et la nécessité d'en inclure les concepts, contenus et compétences dans les programmes éducatifs et d'y accorder la place qui lui sied dans les supports pédagogiques ;
- 3. Appelle** les États membres à élaborer les politiques, législations et normes nécessaires au contrôle de l'utilisation des médias sociaux et applications d'intelligence artificielle dans les domaines éducatifs et autres ;
- 4. Invite** l'ICESCO à s'intéresser davantage aux questions d'éducation aux médias et à y accorder la place qu'elle mérite dans ses plans et programmes éducatifs au profit des États membres, et à présenter une vision-cadre à cet égard à la prochaine Conférence ;
- 5. Remercie** l'Université arabe Naif des sciences de sécurité pour sa coopération avec l'ICESCO dans la tenue du Colloque sur l'éducation aux médias, ainsi que les institutions et experts pour leur participation scientifique et académique aux travaux dudit Colloque.



## Conférence de l'ICESCO des Ministres de l'Éducation

Au-delà du Sommet sur la Transformation de l'Éducation : des Engagements aux Actions

Mascate, Sultanat d'Oman, 2-3 octobre 2024

Résolution concernant le point 2.4 du d'ordre du jour:

### (Dialogue ministériel de haut niveau (DMHN), Londres - mai 2024 : Transformer l'éducation : Chemins vers la Conférence des ministres de l'Éducation de l'ICESCO, Mascate 2024)

La 3<sup>ème</sup> Conférence des Ministres de l'Éducation de l'ICESCO, tenue le 3 octobre 2024 à Mascate, au Sultanat d'Oman, sous le thème : «**Au-delà du Sommet sur la transformation de l'éducation : des engagements aux actions**»,

- Vu le document (CIME3/2024/2.4) «Dialogue ministériel de haut niveau (DMHN), Londres - mai 2024 : Transformer l'éducation : Chemins vers la Conférence des ministres de l'Éducation de l'ICESCO, Mascate 2024» ;
- Vu l'exposé présenté à la Conférence ;
- Vu les délibérations qui ont eu lieu,

#### Décide ce qui suit :

- 1. Salue** le Rapport «Dialogue ministériel de haut niveau (DMHN), Londres - mai 2024 : Transformer l'éducation : Chemins vers la Conférence des ministres de l'Éducation de l'ICESCO, Mascate 2024» ;
- 2. Salue** la participation distinguée de l'ICESCO au Forum mondial sur l'éducation, remercie l'Organisation d'avoir tenu, dans le cadre de ce Forum, le dialogue de haut niveau des ministres de l'Éducation des États membres, afin d'unifier les visions et de coordonner les positions sur les questions soulevées lors du Forum, et l'appelle à poursuivre le lancement de telles initiatives dans les prochaines sessions du Forum.
- 3. Souligne** l'importance des questions, visions, propositions et recommandations examinées et adoptées au cours de ce Dialogue, et appelle l'ICESCO à en assurer le suivi et à les inclure dans ses plans, programmes et activités ;
- 4. Remercie** les États membres d'avoir répondu à l'initiative de l'ICESCO et d'avoir assisté audit Dialogue de haut niveau, et les appelle à coopérer avec l'ICESCO dans le suivi et la mise en œuvre des résultats y afférents, à participer de manière constructive aux prochaines sessions du Forum et à assister aux réunions de l'ICESCO tenues dans ce cadre.



## Conférence de l'ICESCO des Ministres de l'Éducation

Au-delà du Sommet sur la Transformation de l'Éducation : des Engagements aux Actions

Mascate, Sultanat d'Oman, 2-3 octobre 2024

Résolution concernant le point 2.5 d'ordre du jour:

### (Charte de l'Intelligence Artificielle du Monde Islamique)

La 3<sup>ème</sup> Conférence des Ministres de l'Éducation de l'ICESCO, tenue le 3 octobre 2024 à Mascate, au Sultanat d'Oman, sous le thème : **«Au-delà du Sommet sur la transformation de l'éducation : des engagements aux actions»**,

- Vu le document (CIME3/2024/2.5) «Charte de l'Intelligence Artificielle du Monde Islamique» ;
- Vu l'exposé présenté à la Conférence ;
- Vu les délibérations qui ont eu lieu,

#### Décide ce qui suit :

- 1. Salue** le document (CIME3/2024/2.5) «Charte de l'Intelligence Artificielle du Monde Islamique», en tenant compte des observations de la Conférence ;
- 2. Appelle** les autorités compétentes et concernées des États membres à consulter et à s'inspirer du document dans l'élaboration des politiques nationales et stratégies de développement et la mise en œuvre de plans sectoriels, afin de garantir un bénéfice maximal des utilisations de l'intelligence artificielle et d'éviter les dimensions négatives de certaines de ses applications ;
- 3. Œuvre** à élaborer les mécanismes appropriés pour protéger le système éducatif contre les pratiques et applications incompatibles avec les normes pédagogiques, ainsi que les règles d'acquisition des connaissances et de gestion institutionnelle ;
- 4. Appelle** les institutions universitaires, les centres de recherche et les organismes scientifiques à accorder davantage d'attention aux questions d'éthique dans la recherche scientifique et à les intégrer aux différents niveaux et domaines liés à l'intelligence artificielle et ses applications et usages ;
- 5. Invite** l'ICESCO à avancer dans l'élaboration et la diffusion de cette Charte, et exhorte les États membres à soutenir l'Organisation dans ses efforts pertinents ;
- 6. Remercie** l'ICESCO d'avoir élaboré le présent document.



## Conférence de l'ICESCO des Ministres de l'Éducation

Au-delà du Sommet sur la Transformation de l'Éducation : des Engagements aux Actions

Mascate, Sultanat d'Oman, 2-3 octobre 2024

Résolution concernant le point 2.6 d'ordre du jour:

### (Développement de l'éducation et protection de la petite enfance : les fondements pour l'avenir)

La 3<sup>ème</sup> Conférence des Ministres de l'Éducation de l'ICESCO, tenue le 3 octobre 2024 à Mascate, au Sultanat d'Oman, sous le thème : «**Au-delà du Sommet sur la transformation de l'éducation : des engagements aux actions**»,

- Vu le document (CIME3/2024/2.6) « Développement de l'éducation et protection de la petite enfance : les fondements pour l'avenir » ;
- Vu l'exposé présenté à la Conférence ;
- Vu les délibérations qui ont eu lieu,

#### Décide ce qui suit :

- 1. Adopte** le document (CIME3/2024/2.6) « Développement de l'éducation et la protection de la petite enfance : les fondements pour l'avenir », en tenant compte des observations de la Conférence ;
- 2. Invite** les États membres à veiller à ce que tous les enfants aient accès à des services appropriés, équitables et inclusifs en matière d'éducation et d'accueil de la petite enfance, en accordant la priorité aux catégories qui en ont le plus besoin ;
- 3. Appelle** à prendre les mesures nécessaires pour améliorer les taux de scolarisation et de protection de la petite enfance et **adopte** au moins une année d'enseignement pré-primaire gratuit et obligatoire pour tous ;
- 4. Invite** les États membres à œuvrer à l'élargissement et à l'amélioration des infrastructures de protection et d'éducation de la petite enfance, à la promotion de la qualité des cursus d'éducation et de protection de la petite enfance et au développement de leurs programmes et méthodes pédagogiques, en plus de les rendre adaptés aux besoins, basés sur les connaissances locales et centrés sur l'enfant ;
- 5. Appelle** à investir dans le développement des capacités des enseignants et éducateurs dans la protection et de l'éducation de la petite enfance et leur fournit les programmes de formation et moyens éducatifs appropriés pour qu'ils puissent accomplir leurs tâches dans les meilleures circonstances ;
- 6. Remercie** l'Institut coréen pour la protection et l'éducation des enfants pour sa coopération avec l'ICESCO dans l'élaboration du présent document, et appelle les deux parties à poursuivre leur coopération dans ce domaine.



## Conférence de l'ICESCO des Ministres de l'Éducation

Au-delà du Sommet sur la Transformation de l'Éducation : des Engagements aux Actions

Mascate, Sultanat d'Oman, 2-3 octobre 2024

Résolution concernant le point 3.1 d'ordre du jour:

### (Progrès de la transformation de l'éducation : de l'engagement à l'action 2022-2024 : Au-delà du Sommet sur la transformation de l'éducation (TES))

La 3<sup>ème</sup> Conférence des Ministres de l'Éducation de l'ICESCO, tenue le 3 octobre 2024 à Mascate, au Sultanat d'Oman, sous le thème : «**Au-delà du Sommet sur la transformation de l'éducation : des engagements aux actions**»,

- Vu le document (CIME3/2024/3.1) «Progrès de la transformation de l'éducation : de l'engagement à l'action 2022-2024 : Au-delà du Sommet sur la transformation de l'éducation (TES)» ;
- Vu l'exposé présenté à la Conférence ;
- Vu les délibérations qui ont eu lieu,

#### Décide ce qui suit :

- 1. Adopte** le document (CIME3/2024/3.1) «Progrès de la transformation de l'éducation : de l'engagement à l'action 2022-2024 : Au-delà du Sommet sur la transformation de l'éducation (TES)», en tenant compte des observations de la Conférence ;
- 2. Salue** les efforts des États membres et ceux de leurs autorités compétentes pour le suivi consacré à leurs engagements lors du Sommet sur la transformation de l'éducation et les réalisations tangibles qui permettent des progrès qualitatifs dans la transformation de l'éducation depuis le précédent Sommet international ;
- 3. Souligne** la ferme détermination de respecter les engagements pris dans le cadre du Sommet précédent et de continuer les efforts diligents pour les mettre en œuvre dans les circonstances les plus appropriées ;
- 4. Salue** la feuille de route décennale pour la transformation des systèmes éducatifs dans le monde islamique, élaborée par l'ICESCO, **s'inspire** de ses lignes directrices, et **réaffirme** sa disponibilité à coopérer avec l'Organisation pour mettre en œuvre cette feuille et mobiliser le matériel et les moyens techniques nécessaires à sa réussite, à la lumière des politiques nationales, priorités stratégiques et besoins associés ;
- 5. Remercie** l'ICESCO pour l'élaboration de cette étude approfondie, en saluant son souci de coordonner avec les autorités compétentes des États membres afin d'obtenir des informations officielles et documentées, et **se félicite** des visions, analyses et propositions qui y sont contenues, en appelant les États membres à s'inspirer de cette étude dans leurs plans et stratégies futurs liés à la transformation et au développement de l'éducation.



## Conférence de l'ICESCO des Ministres de l'Éducation

Au-delà du Sommet sur la Transformation de l'Éducation : des Engagements aux Actions

Mascate, Sultanat d'Oman, 2-3 octobre 2024

Résolution concernant le point 3.2 d'ordre du jour:

### (L'écologisation de l'éducation pour les États membres de l'ICESCO)

La 3<sup>ème</sup> Conférence des Ministres de l'Éducation de l'ICESCO, tenue le 3 octobre 2024 à Mascate, au Sultanat d'Oman, sous le thème : «**Au-delà du Sommet sur la transformation de l'éducation : des engagements aux actions**»,

- Vu le document (CIME3/2024/3.2) «L'écologisation de l'éducation pour les États membres de l'ICESCO» ;
- Vu l'exposé présenté à la Conférence ;
- Vu les délibérations qui ont eu lieu,

#### Décide ce qui suit :

- 1. Adopte** le document (CIME3/2024/3.2) «L'écologisation de l'éducation pour les États membres de l'ICESCO», en tenant compte des observations de la Conférence ;
- 2. Appelle** les États membres à s'inspirer des recommandations issues de ce document dans leurs efforts de lutte contre le changement climatique et la préservation de l'environnement, lesquelles recommandations renforcent le rôle de l'éducation dans l'assurance d'un environnement sûr et sécurisé aux générations futures ;
- 3. Invite** à accorder davantage d'attention à l'éducation verte et l'inclure dans les principales composantes des politiques et plans éducatifs, dans le cadre de la contribution à la lutte contre le changement climatique, à la promotion de la conservation de l'environnement et à la réalisation des objectifs de développement durable ;
- 4. Appelle** à élaborer des programmes éducatifs et des médias appliqués dans le domaine de l'éducation verte, ainsi que des programmes de formation spécialisés pour les enseignants, superviseurs et administrateurs, et à fournir les moyens nécessaires et mécanismes appropriés à même de promouvoir cette éducation, garantir sa qualité et l'adapter aux besoins environnementaux locaux et externes ; et en tirer profit dans le développement des systèmes éducatifs, leurs résultats, leurs institutions et leurs règlements ;
- 5. Appelle** l'ICESCO à intensifier la coordination et la consultation avec les États membres et les partenaires internationaux pour donner suite aux recommandations contenues dans le document et les mettre en pratique ;
- 6. Remercie** l'Université de Cambridge pour son partenariat avec l'ICESCO dans l'élaboration de ce document, et appelle l'Organisation à poursuivre ses partenariats avec des institutions universitaires internationalement reconnues et à mettre à profit cette coopération au service des questions éducatives dans les États membres.



## Conférence de l'ICESCO des Ministres de l'Éducation

Au-delà du Sommet sur la Transformation de l'Éducation : des Engagements aux Actions

Mascate, Sultanat d'Oman, 2-3 octobre 2024

Résolution concernant le point 3.3 d'ordre du jour:

### (Développement de la qualité de l'enseignement)

La 3<sup>ème</sup> Conférence des Ministres de l'Éducation de l'ICESCO, tenue le 3 octobre 2024 à Mascate, au Sultanat d'Oman, sous le thème : «**Au-delà du Sommet sur la transformation de l'éducation : des engagements aux actions**»,

- Vu le document (CIME3/2024/3.3) «Développement de la qualité de l'enseignement» ;
- Vu l'exposé présenté à la Conférence ;
- Vu les délibérations qui ont eu lieu,

#### Décide ce qui suit :

- 1. Adopte** le document (CIME3/2024/3.3) «Développement de la qualité de l'enseignement», en tenant compte des observations de la Conférence ;
- 2. Souligne** l'importance de s'inspirer des propositions et directives énoncées dans les quatre axes du document, qui permettraient d'élever la qualité de l'enseignement aux différents cycles, de développer la performance professionnelle de l'enseignant et de l'adapter aux évolutions d'un monde en mutation ;
- 3. Appelle** à hisser le statut de l'enseignant dans le système éducatif, lui assurer les conditions professionnelles, morales et matérielles nécessaires pour lui permettre d'exercer pleinement ses missions, et lui accorder davantage d'intérêt en matière de formation, de motivation et d'hommage, étant donné qu'il constitue le fondement du processus éducatif ;
- 4. Appelle** l'ICESCO à avancer dans la mise en œuvre des programmes de formation spécialisés, à élaborer des politiques, stratégies et études de planification et de prévision, ainsi que des rapports statistiques et analytiques, à lancer des prix d'appréciation et d'incitation, et à fixer des normes et indicateurs afin de soutenir et suivre les efforts des États membres dans ce domaine ;
- 5. Remercie** l'Organisation du Baccalauréat international pour la coopération fructueuse avec l'ICESCO dans l'élaboration de ce document, et appelle l'ICESCO à intensifier la coopération avec les institutions et organisations spécialisées dans les questions éducatives afin de permettre aux États membres de bénéficier de l'expertise internationale en la matière.



## Conférence de l'ICESCO des Ministres de l'Éducation

Au-delà du Sommet sur la Transformation de l'Éducation : des Engagements aux Actions

Mascate, Sultanat d'Oman, 2-3 octobre 2024

Résolution concernant le point 3.4 d'ordre du jour:

### (Contextualisation du PISA : Autonomisation des États membres de l'ICESCO en matière d'excellence éducative)

La 3<sup>ème</sup> Conférence des Ministres de l'Éducation de l'ICESCO, tenue le 3 octobre 2024 à Mascate, au Sultanat d'Oman, sous le thème : «**Au-delà du Sommet sur la transformation de l'éducation : des engagements aux actions**»,

- Vu le document (CIME3/2024/3.4) «Contextualisation du PISA : Autonomisation des États membres de l'ICESCO en matière d'excellence éducative» ;
- Vu l'exposé présenté à la Conférence ;
- Vu les délibérations qui ont eu lieu,

#### Décide ce qui suit :

- 1. Adopte** le document (CIME3/2024/3.4) «Contextualisation du PISA : Autonomisation des États membres de l'ICESCO en matière d'excellence éducative», en tenant compte des observations de la Conférence ;
- 2. Salue** l'initiative de l'ICESCO d'adapter le PISA aux spécificités et priorités des États membres pour permettre à nos pays de mettre en valeur leur niveau d'excellence et d'identifier les lacunes dans leurs systèmes et pratiques éducatifs et de les comparer avec les normes internationales et indicateurs adoptés dans ce domaine ;
- 3. Souligne** la nécessité pour les États membres de fournir les données nécessaires à l'établissement du cadre stratégique d'évaluation, énoncé dans le document, ainsi que les services et installations nécessaires, et à fournir à l'ICESCO les facilités et services nécessaires pendant la phase pilote du nouveau programme, en plus de coordonner en permanence avec l'Organisation pour passer aux prochaines étapes d'élaboration, de mise en œuvre et de diffusion de ce programme pionnier au profit des États membres ;
- 4. Appelle** les États membres, les donateurs, les institutions de coopération et les partenaires internationaux à apporter un soutien financier, des contributions matérielles et de l'assistance technique à l'ICESCO pour lui permettre de mettre en œuvre cet important programme dans les circonstances les plus appropriées et dans les plus brefs délais ;
- 5. Remercie** l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour le partenariat constructif avec l'ICESCO et son soutien à cette initiative, et l'invite à poursuivre la coopération conjointe avec l'Organisation aux fins de réalisation des objectifs et résultats escomptés de ce programme.



## Conférence de l'ICESCO des Ministres de l'Éducation

Au-delà du Sommet sur la Transformation de l'Éducation : des Engagements aux Actions

Mascate, Sultanat d'Oman, 2-3 octobre 2024

Résolution concernant le point 3.5 d'ordre du jour:

### (Éducation numérique)

La 3<sup>ème</sup> Conférence des Ministres de l'Éducation de l'ICESCO, tenue le 3 octobre 2024 à Mascate, au Sultanat d'Oman, sous le thème : «**Au-delà du Sommet sur la transformation de l'éducation : des engagements aux actions**»,

- Vu le document (CIME3/2024/3.5) «Éducation numérique» ;
- Vu l'exposé présenté à la Conférence ;
- Vu les délibérations qui ont eu lieu,

#### Décide ce qui suit :

- 1. Adopte** le document (CIME3/2024/3.5) «Éducation numérique», en tenant compte des observations de la Conférence ;
- 2. Exhorte** les autorités compétentes des États membres à prendre les mesures nécessaires pour protéger les données personnelles et à élaborer les législations et lois requises à cet effet, en particulier dans les établissements d'enseignement, tous cycles et spécialités confondus ;
- 3. Exhorte** à intégrer les mécanismes de protection des données personnelles dans les programmes éducatifs, et à élaborer les guides de formation et les documents d'orientation nécessaires à cet égard, tout en soulignant la nécessité de d'assurer la qualification des éducateurs et administrateurs opérant dans les établissements d'enseignement ;
- 4. Appelle** les autorités compétentes à concevoir, développer et diffuser un indicateur national sur la protection des données personnelles, et à identifier et évaluer la réalité de ce domaine en vue d'en combler les lacunes et insuffisances et d'encourager les réalisations ;
- 5. Invite** l'ICESCO à élaborer et mettre en œuvre des programmes et activités dans ce domaine au profit des États membres, en coopération avec les partenaires régionaux et internationaux concernés et les intéressés.



## Conférence de l'ICESCO des Ministres de l'Éducation

Au-delà du Sommet sur la Transformation de l'Éducation : des Engagements aux Actions

Mascate, Sultanat d'Oman, 2-3 octobre 2024

Résolution concernant le point 4.1 d'ordre du jour:

### (Date et lieu de tenue de la 4<sup>e</sup> session de la CIM)

La 3<sup>ème</sup> Conférence des Ministres de l'Éducation de l'ICESCO, tenue le 3 octobre 2024 à Mascate, au Sultanat d'Oman, sous le thème : **«Au-delà du Sommet sur la transformation de l'éducation : des engagements aux actions»**,

Vu les délibérations qui ont eu lieu,

#### Décide ce qui suit :

- **Charge** la Présidence de la Conférence et la Direction générale de l'ICESCO de la coordination et la consultation concernant la date et le lieu de la prochaine session de la Conférence, et d'en informer les États membres dans les délais impartis.